

1970-1984, conserveries en péril Casse industrielle en Pays bigouden



L'organisation de la CGT, dans le Pays bigouden et le Cap-Sizun, à partir de 1968, avec la création d'une Union locale des syndicats, basée à Pont-l'Abbé, correspond à une forte progression de la syndicalisation et dans le même temps au démantèlement de la base économique et industrielle de cette partie du Sud-Finistère : les conserveries de poisson et de légumes. De 1970 au milieu des années 1980, les fermetures et délocalisations d'usines se multiplient, jetant au chômage ou dans la précarité des centaines de travailleuses et travailleurs. Le patronat, sous le regard impavide des gouvernants, convoite déjà la main-d'oeuvre, exploitable à merci, des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'Histoire parfois balbutie. 40 ans plus tôt, en 1936, les patrons sardiniers s'acharnaient à ronger les acquis du Front Populaire ...

Ci-dessus : manifestants à Plonéour-Lanvern, en 1979, pour sauver la conserverie Raphalen.

Lire pages 3, 4 et 5

Sommaire

Biographie :
Andrée Moat, militante
et femme de culture



Page 2

1936 : les patrons
sardiniers contre
Le Front Populaire

Page 5

Phares et Balises :
grève « son et lumière »
en 1989



Pages 6 et 7

Andrée Moat, militante et femme de culture

Il y a 20 ans, en novembre 1996, disparaissait Andrée Moat, Dédée pour les camarades et amis, une militante qui a fortement marqué la CGT du Finistère, la ville de Roscoff et la région du Léon pendant quarante ans.

Andrée est née à Paris le 5 octobre 1920. Aînée de trois filles, elle fait des études supérieures de lettres jusqu'à la licence. Elle enseigne durant quelque temps avant d'intégrer le CNRS en qualité de bibliothécaire. Après son mariage, dont naîtra un fils, elle vit quelques années en Suisse. Après la séparation de son couple, elle revient en France et travaille au centre de documentation du CNRS à Paris où elle a des responsabilités au sein du syndicat national des techniciens.

En 1956, elle est nommée à Roscoff comme bibliothécaire à la station de biologie marine du CNRS et y restera jusqu'à sa retraite en 1985, se donnant avec passion à son travail, traitant l'important fonds d'ouvrages et de publications scientifiques.

Eprise de justice, de progrès social, elle milite activement à la CGT, avec d'importantes responsabilités sur le plan professionnel et interprofessionnel ; d'abord dans la section syndicale de la station biologique puis à l'Union locale de Saint-Pol-de-Léon dont elle sera trésorière, ainsi qu'à la section départementale de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF). Elle est élue au comité national du syndicat du CNRS (1959-1961) et siège à la commission exécutive de l'Union départementale CGT du Finistère de 1960 à 1983.

Sur le terrain syndical

Andrée Moat participe à beaucoup de luttes syndicales où son rôle est souvent déterminant. Militante de terrain, consciente des réalités de la vie quotidienne, des problèmes particuliers comme des questions plus générales, elle est attentive aux préoccupations des salariés de tous niveaux et toutes catégories et bénéficie de leur confiance.

Le souvenir de son action est resté vif dans les mémoires après la grande lutte des ouvriers emballeurs des magasins d'expédition de Saint-Pol-de-Léon, de juin à décembre 1959, pour l'amélioration de leur situation.

Militante syndicale, Andrée Moat est aussi militante politique au sein du Parti Com-



Bibliothécaire au CNRS, à la station de biologie marine de Roscoff, Andrée Moat mit ses connaissances de lectrice avertie au service du plus large public. Nombreux sont ceux et celles qui se souviennent du stand de livres qu'elle tenait, bénévolement, lors de manifestations syndicales, comme ci-dessus au 22^e congrès de l'UD CGT du Finistère, en juin 1986, à Morlaix.

muniste où elle assume des responsabilités et participe également aux actions du Mouvement de la Paix.

Si son métier de bibliothécaire à la station biologique l'amène à cataloguer et classer des documents scientifiques, il ne lui fait pas oublier ses études et goûts littéraires.

Dédée Moat est une lectrice passionnée, avide de découvertes dans tous les domaines. Elle se constitue une importante bibliothèque personnelle, reflet de ses choix éclectiques. Mais dépourvue d'égoïsme, elle ne se contente pas de prendre plaisir à lire et découvrir ; elle veut aussi en faire profiter le plus grand nombre et faciliter l'accès de tous à la culture. C'est pour cette raison que, durant de longues années, elle tient un stand de livres lors des fêtes et congrès locaux ou départementaux de la CGT et du Parti Communiste, faisant profiter ceux qui le souhaitent de ses conseils avisés de lecture.

Passionnée de cinéma, animatrice de ciné-club

Andrée Moat est également passionnée de cinéma et anime pendant des années le Ciné-Club de la station biologique, connu et

apprécié dans la région pour la qualité de ses programmes, faisant découvrir à beaucoup des films qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de voir ailleurs. Cet engagement culturel l'amènera à siéger au comité national de la Fédération Française des ciné-clubs dans les années 1960.

Ses qualités professionnelles reconnues des scientifiques, ses multiples engagements locaux, sa simplicité et son amabilité envers tous les habitants de Roscoff ont valu à Andrée Moat de recevoir la médaille de la Ville lors de son départ en retraite en 1985.

Ses camarades et amis, tous ceux qui l'ont connue et appréciée étaient nombreux pour lui rendre hommage à Roscoff, auprès de sa famille, le 15 décembre 1996, avant la dispersion en mer de ses cendres selon sa volonté.

Pays bigouden, 1970-1984

Les conserveries à la casse



1979.

Les salariées de Saupiquet, dans les rues de Pont-l'Abbé, contre le transfert de leur usine à Quimper.

Au centre, au micro, Jean-Claude Le Berre, secrétaire de l'Union locale.

Créée en octobre 1968, l'Union des syndicats CGT de la région bigoudène (Pays bigouden et Cap-Sizun) est très tôt confrontée à une grave crise industrielle qui, dès le début des années 1970, déstructure le maillage des conserveries de poisson, fleuron de l'activité économique de cette région éminemment maritime. Forte, dès sa création, d'un millier d'adhérents, la CGT de ce secteur clé du Sud-Finistère multipliera les analyses, les propositions et les actions pour défendre et moderniser une industrie de la conserve riche de savoir-faire et d'emplois. A ses moments les plus destructeurs, fin des années 70 et début des années 80, la crise de la conserve se conjuguera avec celle de l'ensemble de la filière pêche. A la colère des salariés, contre un patronat et un gouvernement aveugles à la détresse de tout un pays, se mêlera alors celle des marins.

1970.- 150 ouvriers de Saint-Guérolé sont victimes de la restructuration du groupe Saupiquet. En dix ans Saint-Guérolé a perdu neuf usines. Et Saupiquet fait le choix de délocaliser, à Dakar, au Sénégal, la dernière usine de transformation du thon.

En juillet 1971, un cortège des personnels de l'usine, bigoudènes en coiffe, pancartes en tête et accompagné de Maurice Ravasco, secrétaire de l'Union locale CGT, se rend à la mairie de Penmarch. Les salariés exigent une solution pour la poursuite de l'activité de l'usine du premier port thonier de France.

Les luttes CGT portent leurs fruits : la coopérative maritime de Saint-Guérolé rachète l'usine qui devient Saint-Gué-Coop. La production est vendue à Pêcheurs de France

1976.- 135 salariés sont en chômage technique chez SOGEICO, en raison de difficultés d'écoulement des stocks.

1977.- Saupiquet met fin au contrat de 23 CDD. Annonce d'un projet de fermeture, avec transfert de 85 employés de la COOP d'Audierne vers le Guilvinec. Chômage partiel chez Larzul, à Plozévet.

1978.- Fermeture de la dernière conserverie de Pont-l'Abbé : transfert de Saupiquet à Quimper (40 licenciements, 12 préretraites, 110 salariés déplacés à Quimper).

Dans son press-book, Jean-Claude Le Berre, secrétaire général de l'Union locale, rappelle les nombreuses interventions de la CGT auprès de la direction, des autorités publiques,

les débrayages, les 500 personnes au meeting de solidarité, les manifestations. Elles n'ont pas suffi à empêcher la restructuration-concentration de Saupiquet, déjà pointée en 1970.

Au-delà de Saupiquet, l'avenir social est pré-occupant pour le Pays bigouden.

Audierne dans la tourmente

1978.- Audierne n'avait pas connu de manifestations depuis 1945. 250 manifestants, banderole CGT en tête, sont venus soutenir les ouvriers de l'usine COOP. Ceux-ci ne veulent pas être transférés au Guilvinec.

Quel avenir pour le Cap ? La flottille de pêche se modifiant profondément dans ses structures, c'est tout un pan de l'économie locale qui est en train de s'effondrer.

« La fermeture de l'usine à Audierne entraînera inexorablement la fermeture d'autres entreprises », insiste Jean-Claude Le Berre. « Les familles émigrant vers Le Guilvinec, c'est toute l'économie locale qui périliterait, le commerce, les petites entreprises artisanales ».

Pays bigouden, 1970-1984

Les conserveries à la casse

1979.- La SOGEICO ferme ses portes la veille de Noël ; 119 licenciements. Cette fermeture met en situation critique les producteurs de légumes du Pays bigouden. Soutenus par la CGT, les employés occupent l'usine, puis manifestent à Quimper (150 manifestants, sous la pluie). Jean-Claude Le Berre, dans son réquisitoire, rappelle « que la CGT dénonce et lutte depuis plusieurs années contre la concentration capitaliste du secteur agro-alimentaire, concentration qui ira encore en s'aggravant, si on ne se bat pas dans l'unité la plus large ».

1980.- Pont-Croix est touché par une réduction d'horaires chez Buitoni. Chômage partiel. Grève et pétitions sont initiées par la CGT. Les salariés ont le sentiment d'être victimes d'accords internationaux qui se sont traduits par l'ouverture des marchés aux exportations, provenant plus particulièrement de pays d'Afrique où les impôts et salaires sont moindres qu'en France.

« On brade les conserveries », dénonce la CGT. 500 salariés de la conserve manifestent à Quimper. 20 000 signatures sont collectées pour le maintien et le développement de l'industrie de la conserve.

On brade au profit de grands groupes

« Les conserveries sont encore viables, sur le plan régional comme sur le plan national. Le cas de la SOGEICO n'est pas un cas isolé : elle est victime d'une politique gouvernementale et patronale dont le but est de brader des branches entières de l'industrie de la conserve française au profit de quelques grands groupes (Saupiquet, Bonduelle, William-Saurin...) », écrit la CGT.

On comptait 112 conserveries de poisson en France en 1966, en 1977 elles n'étaient plus que 52 et en 1978 il en reste 42. Soit une diminution de 68,88% en 12 ans. Conséquence : une importante déperdition d'emplois correspondant, dans le même temps, à une diminution du nombre de marins-pêcheurs.

Janvier 1981.- La CGT dénonce les licenciements déguisés de 40 CDD à la COOP du Guilvinec.

Février 1981.- A Saint-Gué Pêcheurs de France, usine occupée par le personnel (pendant trois mois, avec le soutien de la CGT), 92 employés sont au chômage technique. Les ouvrières vont en car à Paris pour rencontrer



1977. Manifestation de grévistes, dans les rues de Pont-l'Abbé, à l'appel de la CGT.



Au Guilvinec, en mars 1987, la lutte se poursuit pour la sauvegarde de Saint-Gué Coop.

M. Debatisse (ministre de l'Agro-alimentaire). Surplus de stock, manque de compétitivité et d'investissements fragilisent ce groupe qui vient de fusionner avec Vernet pour devenir Loiremer. Les marins, par leur coopérative Saint Gué Coop, sont sollicités pour financer une entreprise qui ne leur profite guère, puisque la conserverie travaille surtout du poisson « d'intervention ».

« La CGT l'affirme sans ambiguïté : le ministre (Debatisse) donne des milliards de subventions à Saupiquet et à Pêche et Froid pour s'installer à l'étranger, alors qu'il fait payer la modernisation de Pêcheurs de France aux marins-pêcheurs... La solution n'est pas du côté des marins ».

Le FDES (fonds de développement économique et social) débloque des crédits ; Saint Gué Coop (également actionnaire de Pêcheurs de France) met la main à la poche. La lutte des ouvrières avec la CGT a permis le redémarrage de l'usine, après 22 départs en préretraite.

Mars 1981.- Débrayage chez Raphalen pour contrer 18 licenciements.

Mai 1984.- Incendie volontaire à Saint Gué Coop. 85 salariés sont au chômage, dans un contexte de gestion problématique et des finances catastrophiques. La CGT, à l'offensive, refuse le plan de licenciements, et propose la création de 30 emplois supplémentaires avec l'application des 35 heures, sans perte de salaire.

Des conséquences socio-économiques en cascade

1978.- Trois licenciements aux chantiers Hénaff, carnet de commande vierge ; chute des effectifs : 650 navires pour 2 250 marins dans le quartier ; dans le Pays bigouden le nombre de chômeurs est en augmentation de 122, soit +13,6% d'octobre 1976 à octobre 1977.

1979.- Liaisons ferroviaires : la CGT souligne les menaces sur le tronçon Quimper-Pont-l'Abbé et la gare de Pont-l'Abbé. La CGT bloque un convoi en gare.

- Cohabitation des plaisanciers et des professionnels dans le port de Loctudy : des milliards de centimes à la charge des seuls marins-pêcheurs.

- Les marins CGT dénoncent les pavillons de complaisance.

- Pêcheurs de France et Vernet fusionnent.

- La CGT de La Poste du Guilvinec en grève, suppression d'heures de renfort.

- 45 licenciements chez Le Minor habillement

- Navigation de commerce : 92 navires de moins en trois ans.

1980.- Grève à l'EAM, à l'appel de la CGT, pour une meilleure attribution des indemnités d'apprentissage et le maintien des écoles d'apprentissage

1981.- Grève de cinq semaines et manifestation des stagiaires et enseignants de l'EAM d'Audierne pour le rétablissement des crédits. Revendications en partie satisfaites.

1982.- En octobre la maternité de l'Hôtel Dieu est menacée de fermeture.

En octobre, après trois semaines de grève aux filatures Le Drezen, à Treffogat, avec le soutien public de la CGT, des marins et de la population, les grévistes obtiennent l'application d'une grille d'ancienneté, un contrat d'intéressement et le paiement du 1^{er} novembre.

Décembre : huit licenciements économiques (23 employés) aux Chantiers Glehen, la construction navale est en berne.

1936 : le patronat sardinier contre le Front Populaire

En 1936, la loi sur les 40 heures est très mal acceptée par l'ensemble du patronat qui n'aura de cesse de tout faire pour obtenir son abrogation.

Dès le 9 juin 1936, l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce déclare qu'elle a « le devoir, dans l'intérêt même des travailleurs (sic), de mettre en lumière les risques et les conséquences de mesures incompatibles avec une situation dont les employeurs ne sont pas plus maîtres que leur personnel ».¹

Le patronat sardinier, très bien organisé², est particulièrement véhément contre la semaine de 40 heures. Il fait surtout valoir que l'obligation de travailler rapidement la totalité des apports de sardines, pendant la saison de pêche, s'oppose à toute réglementation sur la durée du travail. Il menace de « restreindre volontairement leur production pour échapper aux salaires prohibitifs si l'application du décret (sur les 40 heures) se fait d'une manière intransigeante ».³

La « pause » décidée par Léon Blum en février 1937, puis le remplacement de Blum par Camille Chautemps, beaucoup plus « compréhensif », va permettre au patronat sardinier de devenir plus incisif, d'autant plus que la CGT peine à organiser les luttes.⁴

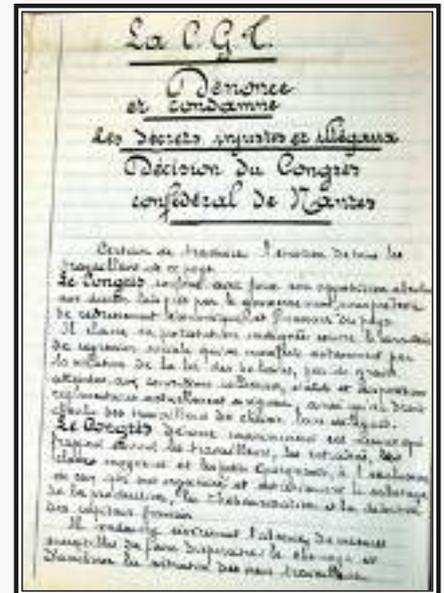
Paullet, Chancerelle, Chacun et consorts vont en profiter pour :

- réclamer, et obtenir, la libre disposition de 2000 heures de travail par salarié et par an (40 heures multipliées par 50 semaines). Les usines de conserve de sardine fonctionnant environ 120 jours par an, une telle disposition leur permet donc d'imposer aux ouvrières des journées de travail de près de ...17 heures !

- et pour conclure, en mai 1937, une convention collective très favorable à leurs intérêts avec la branche alimentation de la CFTC et, de ce fait, refuser toute discussion avec la CGT.⁵

Edouard Daladier, nouveau chef du gouvernement, le 10 février 1938, est encore plus « compréhensif » : ses décrets des 29 octobre et 3 novembre 1938 vont multiplier les assouplissements, les dérogations et réduire la majoration des heures supplémentaires dans l'industrie alimentaire.

Les décrets-lois du 12 novembre 1938 vont abroger, de fait, la loi sur les 40 heures afin, dit Paul Reynaud, ministre des Finances,



Tract CGT, distribué en avril 1939, à Douarnenez, contre les décrets-lois de novembre 1938.

« d'en finir avec la semaine des deux dimanches et remettre la France au travail ». La grève générale organisée par la CGT le 30 novembre 1938, contre les décrets-lois, ne rencontrera aucun écho dans les usines de conserve de sardines.

De Serigny, président de la CCI de Quimper et conservateur à Concarneau, pourra alors clamer, le 13 décembre 1938 : « c'est avec un réel plaisir que j'ai constaté une opposition très nette aux propositions du gouvernement Blum ».⁶

Pourtant, au regard des statistiques de l'Union des Syndicats français de fabricants de conserves de poissons, les années du Front Populaire ont été plutôt florissantes pour cette industrie :

- 142 usines étaient ouvertes en 1935 ; 151 en 1938 ;

- 1 280 tonnes de sardines à l'huile étaient exportées en 1936, 1850 tonnes en 1938.⁷

Mais, à la fin de l'année 1938, la guerre à venir pointe déjà son vilain nez et, pour les pouvoirs publics, il n'est plus temps de penser à améliorer la condition ouvrière.

1, 3, 6 : archives CCI de Quimper

2 : 90% des patrons sardiens sont syndiqués au syndicat des Conservateurs de poissons

4, 7 : Jean-Christophe Fichou, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, tome 111, n°1, pages 115 et suivantes

5 : AD 29, 10M64

Phares et Balises

Une grève « son et lumière » en 1989

Le nom de phare vient de l'île Pharos, un phare construit dans l'Antiquité devant le port d'Alexandrie, en Egypte. Le balisage des côtes date de cette époque.

La création d'un corps spécialisé de gardiens de phare découle d'un décret de Napoléon en 1805.

Les gardiens de phare deviendront, bien plus tard, des électromécaniciens. Ils feront partie du personnel de la direction départementale de l'équipement (DDE).

Trois écoles existaient en France pour leur formation (Les Baleines, à l'île de Ré, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Mer). La formation s'effectuait en deux années. Il ne resta finalement qu'une seule école, à Brest. La formation durait alors neuf mois.

Le syndicat SNAPB - CGT (Syndicat national des agents des phares et balises) a été créé en 1968 par Dominique Thobie (secrétaire général) et Louis Le Gall (trésorier). Auparavant, les électromécaniciens et les moniteurs étaient syndiqués à FO.

Dans la mise en place du bureau du syndicat et pour son fonctionnement les militants CGT ont été épaulés par le SNPTRI (Syndicat des agents des ports et des routes) regroupant des agents fonctionnaires des DDE.

Cette syndicalisation CGT, qui s'est développée à la fin des années 1970, est due pour beaucoup à d'anciens marins de commerce recrutés dans le service des phares.

Le premier congrès du syndicat a eu lieu à Brest avec la mise en place de délégués de secteur.

Dominique Thobie devient secrétaire adjoint et Michel Mescoff secrétaire général.

Les informations du syndicat sont diffusées par bulletin.

Des demandes d'entrevue avec le directeur des phares et les CAP (commissions administratives paritaires) permettaient de négocier.

Progressivement, la CGT a gagné des sièges (trois sur quatre) aux élections des représentants de la CAP. Les élus du bureau ont suivi des formations syndicales organisées par la fédération CGT de l'Équipement.

De « l'enfer » au « paradis »

La plupart du temps la carrière de gardien de phare (corps d'État spécialisé, faisant partie de la fonction publique) suivait un parcours codifié : tout d'abord les phares isolés en mer (« l'enfer »), puis les phares sur les îles (« le purgatoire »), pour finir sur un phare à terre (« le paradis »).

La relève, souvent dangereuse, toujours acrobatique, au phare d'Armen, avant l'automatisation. Aucun des phares en mer d'Iroise ne dispose de plate-forme pour hélicoptère.



Le balisage s'était développé et perfectionné. Mais, à la fin des années 1980, les conditions de vie à bord des phares n'avaient pas évolué depuis 20 ans. A cela s'ajoutaient les bas salaires et, avec l'automatisation, un avenir très incertain.

Tous ces éléments réunis seront à l'origine de la grève « son et lumière ».

Un réseau de délégués de secteurs, membres du comité exécutif syndical, est mis en place pour faire remonter les revendications.

Un premier succès est obtenu à la CAP de Concarneau, avec la modification de l'ancien système qui consistait à transférer les agents sur n'importe quel poste disponible, dans n'importe quel département ou sur les travaux des routes.

L'action : feux et signaux allumés jour et nuit

L'action est décidée au congrès syndical de Concarneau en septembre 1989. Mais, le statut des gardiens de phare interdisait le droit de grève. Pour la sécurité en mer, il était impensable d'éteindre les feux et d'arrêter les signaux sonores. La grève consistait donc à laisser en fonction, jour et nuit, les feux et les signaux sonores et à ne plus répondre aux vacations (message de l'administration à la radio).

Un cahier revendicatif est déposé :

- modification des conditions de vie et de travail dans les phares en mer ;
- passage à la catégorie B (augmentation de salaire) ;
- augmentation des effectifs.
- dix jours de repos supplémentaires ;
- rattrapage des jours de congés (la durée hebdomadaire de travail excède la durée légale) ;
- maintien des logements de fonction ;
- primes pour les phares en mer alignées sur les taux les plus élevés ;
- augmentation de la prime des vivres de mer (qui est très basse) ;
- prise en charge des frais de changement de résidence pour les élèves de l'école de Brest ;
- participation aux groupes de travail sur les automatisations ;
- avenir du personnel après l'automatisation ;
- droits syndicaux respectés ;
- arrêt du recrutement de personnel non qualifié.

Après le dépôt de ce cahier revendicatif la direction syndicale (Michel Mescoff, secrétaire général et Dominique Thobie, secrétaire adjoint) est convoquée par le directeur de la DDE 29 qui la reçoit, à Brest, dans un bureau avec vue sur rade, équipé de superbes fauteuils. Les délégués lui font remarquer que l'argent placé dans le mobilier aurait été beaucoup plus utile dans les phares en mer.

Michel Mescoff, secrétaire du syndicat, ne voulait pas négocier au niveau local, mais au niveau national. Le directeur de la DDE 29 leur a fait remettre, le soir même, des bons de transport. Ils étaient convoqués à Paris le 21 septembre 1989 par le directeur national des Phares et Balises.

Les résultats de la réunion à Paris ne furent pas satisfaisants. La CGT (seul syndicat porteur du mouvement) lance alors un préavis de grève, à compter du 25 septembre.

Moyens réduits, mobilisation maximale

Cette action se traduira, dans un premier temps, par l'allumage des phares, feux et signaux sonores, soit en permanence, soit épisodiquement dans la journée, pendant quatre à cinq jours, avant une action plus dure qui consisterait à retarder l'allumage de 5 minutes le soir et d'avancer d'autant l'extinction chaque jour.

Le syndicat envisage par la suite une grève générale pure et dure.

Les consignes du syndicat sont :

- mettre les pavillons en berne ;
- ne pas tenir compte des représailles de l'administration ;
- n'arrêter le mouvement qu'au seul appel du syndicat ;
- tous les délégués du syndicat doivent suivre l'évolution du conflit et transmettre les informations ;
- en cas de difficultés dans les négociations, prévoir l'extension du conflit ;
- les deux secrétaires du syndicat assurent une

vacation avec les phares en mer, tous les soirs, à 17 h 30, pour un suivi de la grève et de l'évolution des dossiers. Ils sont installés à deux, au centre Polmar, à Brest, dans un bureau vide avec un téléphone (deux camarades de l'UD, venus leur rendre visite, voient avec surprise les moyens fort réduits, mais efficaces, de cette mobilisation...). Ils ont maintenu la pression malgré les circulaires de menace de l'administration.²

Jusqu'alors, les médias parlaient surtout du caractère original du métier de gardien de phare en mer.

Cette fois-ci, le but était d'informer médias et opinion publique sur les conditions de vie et le devenir des gardiens.

Certains journalistes leur ont fait remarquer que ce n'était pas une grève puisqu'ils restaient à leurs postes. Ils leur ont répondu que c'était une grève du zèle qui permettait aux



Quelques acteurs de la grève « son et lumière », lors du récent congrès du syndicat national, à Brest, les 11 et 12 octobre 2016. Au premier rang, de gauche à droite : Didier Aligné, secrétaire général ; Charly Santamaria, retraité ; Patrick Tognarini, trésorier du syndicat ; Stéphane Guiheneuf, retraité. Au deuxième rang : Jean-Louis Coguiec, secrétaire ; Jean-Yves Le Bars, retraité ; Laurent Simons, secrétaire général adjoint ; Michel Le Berre, secrétaire ; Louis Le Gall, retraité. Dominique Thobie et Michel Mescoff, deux des principaux animateurs du conflit de 1989, sont depuis décédés.

gardiens de garder leur salaire tout en manifestant et en alertant l'opinion publique sur leurs conditions de travail.

Les vedettes des phares et balises avaient comme consigne de l'administration de ne transporter aucun journaliste à bord des bateaux, en direction des phares. Des journalistes ont payé des pêcheurs pour aller au phare des Pierres Noires et ils ont réalisé une vidéo qui est passée à la télévision. Un reportage criant de vérité. L'ensemble de la presse nationale et internationale l'a relayé.

Des conditions de vie d'un autre âge

Le public a été sensibilisé aux conditions de vie des gardiens (par exemple : pas de WC, pas de douche, pas de télé couleur, pas de congélateur pratique en cas d'impossibilité de relève). Les gardiens demandaient simplement le même niveau de confort que les détenus de la prison de L'Hermitage, à Brest.

Le 29 septembre, le syndicat FO décidait de s'associer aux revendications de la CGT, mais sans appeler à la grève et en refusant de participer aux négociations à Paris.

Les négociations s'ouvrent ; la direction du ministère de l'Équipement, à Paris, prend finalement en compte les conditions de travail et les menaces sur l'avenir de la profession. L'arrêt de la grève est décidé le 30 septembre.

Au terme de cinq jours de conflit, une large part des revendications reçoit des réponses positives :

- priorité à l'hygiène et au confort (WC, douches, télé couleur, congélateur) ;
- modification de l'ancien système qui consistait à transférer les agents sur n'importe quel poste disponible, dans n'importe quel département ou sur les routes ;
- les gardiens seront transférés dans les CIE (centre d'intervention et d'exploitation) les plus proches qui interviennent dans les phares automatisés ;
- accès à une formation pour les nouvelles technologies liées à l'avenir du métier (comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis)¹ ;
- le passage à la catégorie B a permis l'augmentation du salaire ;
- dix jours de repos supplémentaires.

1 - Les phares du Finistère avaient un problème d'accès non résolu pour l'automatisation des phares en mer (pas de possibilité de plate-forme pour hélicoptère). Les phares à terre et sur les îles ont été les premiers à être automatisés.

2 - Anecdote au phare (à terre) de Sainte-Adresse, près du Havre : le gardien avait posé sur le bâtiment une grande banderole « phare en grève » ; la police est venue demander si une manifestation était prévue en ville, afin de prévoir les mesures de sécurité. Réponse du gardien : « Je suis tout seul, mais je suis en grève ! ».

Vient de paraître

Le conflit des sapeurs-pompiers de Lorient, 1985-1988

C'est le récit du conflit très dur qui a opposé les pompiers professionnels de Lorient au président du SIVOM, député-maire de la ville, Jean-Yves Le Drian, leur employeur. Les 7 et 8 octobre 1985, François Mitterrand effectue un voyage en Bretagne. Depuis 1983, sa politique d'austérité a sapé l'espoir que son élection avait fait naître chez les salariés du public et du privé. Les sapeurs-pompiers, fortement syndiqués à la CGT, sont en lutte depuis longtemps pour leurs revendications. La venue du président de la République est l'occasion de grandes manifestations, à l'appel de la CGT, dans plusieurs villes de Bretagne. A Lorient, une délégation régionale de 300 pompiers est présente parmi les manifestants. Des affrontements ont

lieu avec les CRS. Les dirigeants politiques nationaux et locaux sanctionnent durement les sapeurs-pompiers de Lorient : dissolution du corps et exclusion de dix militants CGT. Durant trois ans, les sapeurs-pompiers et la CGT luttent jusqu'à la réintégration des exclus en 1988.

« *Le conflit des sapeurs-pompiers de Lorient – 1985-1988 – trois années d'actions, de sanctions et de solidarité avec la CGT* »

Auteur : Michel Le Mestrallan. Editeurs : IHS Bretagne – Mémoire Ouvrière (deuxième trimestre 2016 – 10 €)

En vente à l'IHS CGT et auprès des Unions locales CGT.



Maison du Peuple de Morlaix *Nouvelle vue sur cour*

Après la réfection de la façade et des toitures en 2014, puis la préservation de l'ancienne salle des fêtes en 2015, c'est la cour intérieure de la Maison du Peuple de Morlaix qui bénéficie d'un important chantier de rénovation : enduits des murs, escalier d'accès, portes et fenêtres, peinture, réseau d'eaux pluviales.

Au cœur du bâtiment et à deux pas du centre ville historique, cet espace convivial, ouvert à la vie militante et parfois au public, accueille avec chaleur et couleur la vie syndicale de l'Union locale CGT et tous ceux qu'elle reçoit à longueur d'année.

En trois ans, l'association propriétaire Maison du Peuple, a réalisé plus de 160 000 € de travaux pour redonner tout son lustre à cette demeure, siège des syndicats CGT à Morlaix depuis 1924. Un projet concrétisé avec l'aide des syndicats CGT, des collectivités territoriales et, à ce jour, de près de 150 donateurs individuels. Prochaine étape en 2017 : le sol de la cour, la tour des coopératives et des travaux intérieurs.

La souscription publique, pour aider au financement, est toujours ouverte dans le cadre de la Fondation du Patrimoine (www.bretagne.fondation-patrimoine.org).



Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

Adhésion 2017 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.